



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations**

Service santé, protection des animaux
et environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif à la demande d'autorisation présentée par l'EARL LACROIX
pour l'exploitation d'un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles
sur le territoire de la commune de Monthois**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du 18 février au 18 mars 2015 inclus par arrêté préfectoral n° DDCSPP/SV/2015-004 du 12 janvier 2015 sur la demande présentée par l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un élevage de 41.000 animaux-équivalents volailles sur le territoire de la commune de Monthois.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur les registres déposés en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51), aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : ddcspp-spae@ardennes.gouv.fr

M. Gérard ROGER, responsable de services techniques dans l'industrie retraité, domicilié 5, Rue Hippolyte Taine à Vrigne-aux-Bois (08330), désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera **en mairie de Monthois, siège de l'enquête**, afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **mercredi 18 février 2015 de 9 h 30 à 11 h 30**
- **mercredi 25 février 2015 de 14 h 30 à 16 h 30**
- **mardi 10 mars 2015 de 16 h 30 à 18 h 30**
- **samedi 14 mars 2015 de 9 h 30 à 11 h 30**
- **mercredi 18 mars 2015 de 14 h 30 à 16 h 30.**

M. Michel ZGAJNAR, contrôleur territorial retraité, domicilié 25, Impasse des Fossés à Fumay (08170) désigné en qualité de suppléant, remplacera le commissaire-enquêteur en cas d'empêchement de ce dernier.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la DDCSPP des Ardennes ou en mairies de Monthois, Marvaux-Vieux, Liry, Mont-Saint-Martin, Saint-Morel, Challerange, Aure, Grandpré, Savigny-sur-Aisne, Semide, Sugny et Sommepey-Tahure (51) et consultables sur le site internet « les services de l'État dans les Ardennes » : <http://www.ardennes.gouv.fr> pendant un an.

Le Préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande.

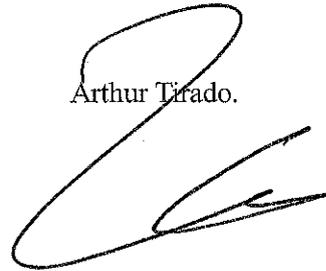
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Monique LACROIX et MM. Julien et Dominique LACROIX, personnes responsables du projet de l'EARL LACROIX, 2, Rue de l'Eglise à Liry (08400) ou à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Service Santé, Protection des Animaux et Environnement, 44, Rue du Petit-Bois, BP 60029, 08005 Charleville-Mézières Cedex

Charleville-Mézières, le 12 janvier 2015.

Pour le préfet,
et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations des Ardennes,

Arthur Tirado.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname that appears to be 'Tirado'.